

Organisation	SNV Mali
Projet	BLUE DEAL
Activité	Élaboration de la stratégie de communication de l'ANGESEM
Lieu	Bamako
Période	Juin – Juillet – Aout
Responsable(s)	Fatoumata GUINDO, Conseillère en Communication
Date de démarrage	25 juin 2026

1. À propos de SNV

La SNV est un partenaire international du développement établi aux Pays Bas en 1965, investi d'une mission, et qui est ancrée dans les contextes et les sociétés où elle travaille. Nous contribuons aux Objectifs de Développement Durable (ODD) grâce à l'efficacité de nos projets/programmes et à notre stratégie d'influence, avec pour axe central la transformation des systèmes agroalimentaires, énergétiques et d'approvisionnement en eau, afin de permettre des conditions de vie plus durables et plus équitables pour tou·te·s.

Nous formons une équipe de plus de 1 600 personnes, dont la grande majorité provient de plus de 25 pays d'Afrique et d'Asie où nous travaillons.

Au Mali où les interventions ont commencé en 1979, SNV dispose de bureaux à Bamako, Mopti et Ségou. En plus, elle intervient directement et à travers ses partenaires sur l'ensemble du territoire malien.

Pour plus d'informations sur nos opérations au Mali et sur SNV en général, visitez notre site web : www.snv.org

2. Contexte et objectifs de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions relatives à la gestion et à l'assainissement des eaux usées et à la protection de l'environnement, l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) met en œuvre plusieurs programmes et projets, dont le programme Blue Deal en partenariat avec SNV.

L'évolution des enjeux environnementaux, urbains et institutionnels au Mali nécessite aujourd'hui une communication publique plus structurée, cohérente et proactive autour des actions portées par l'ANGESEM. Dans ce contexte, apparait la nécessité d'améliorer la visibilité institutionnelle, la valorisation des résultats ainsi que la sensibilisation des parties prenantes. L'ANGESEM souhaite ainsi se doter d'une stratégie de communication structurée, cohérente et adaptée à ses objectifs institutionnels.

Le présent TDR vise à recruter un consultant ou une agence spécialisée, chargé d'élaborer la stratégie de communication de l'ANGESEM.

Objectif général : Doter l'ANGESEM d'une stratégie de communication institutionnelle efficace permettant d'améliorer sa visibilité, sa crédibilité et l'impact de ses actions auprès de ses différentes parties prenantes.



Objectifs spécifiques :

Le consultant ou l'agence devra :

- Réaliser un diagnostic de la communication actuelle de l'ANGESEM ;
- Identifier les cibles prioritaires et les canaux adaptés ;
- Définir le positionnement (proposition de valeur) et les axes stratégiques de communication ;
- Élaborer un plan d'actions opérationnel et budgétisé ;
- Proposer un mécanisme de suivi et d'évaluation
- Formuler des recommandations organisationnelles pour la mise en œuvre durable de la stratégie
- Renforcer l'appropriation de la stratégie par les équipes concernées.

3. Aperçu de la mission et champ d'intervention / Livrables

3.1 Approche méthodologique attendue

Le consultant ou l'agence proposera une méthodologie détaillée permettant d'atteindre les objectifs de la mission.

- La méthodologie devra notamment inclure : Une revue documentaire : Analyse des documents institutionnels existants ;
- Entretiens avec les parties prenantes ;
- Une Analyse des supports et canaux de communication existants, y compris la présence médiatique et digitale de l'ANGESEM ;
- Un positionnement stratégique institutionnel (proposition de valeur) qui prends en compte des enjeux de communication institutionnelle, de gouvernance environnementale et de sensibilisation citoyenne.
- Un plan de communication détaillé sur une période indicative de trois ans ;
- Des indicateurs de performance (KPIs) et outils de suivi ; Une définition des responsabilités dans l'opérationnalisation de la stratégie et des mécanismes de coordination

La proposition de stratégie devra être présenter lors d'un atelier de validation dont le rapport de restitution orientera l'élaboration du rapport final.

Une attention particulière devra être portée :

- À la communication sensible au contexte ;
- À l'inclusion et à l'équité dans les messages ;
- À la visibilité des partenaires techniques et financiers de l'ANGESEM ;
- À la cohérence avec les standards institutionnels et digitaux.

3.2 Livrables

La mission est prévue pour une durée de **15 jours ouvrables** répartis sur la période : Juin - Juillet 2026

Table 1 : Liste des livrables, nombre de jours alloués, échéancier

Livrables	Nombre de jours	Échéancier
Note méthodologique et chronogramme détaillé		
Rapport de diagnostic de la communication institutionnelle de l'ANGESEM à date	5	26 juillet
Projet de stratégie de communication	6	03 aout
Plan d'actions opérationnel et indicateurs de suivi et d'évaluation	2	05 aout
Atelier de validation et rapport de restitution	1	06 aout
Rapport final intégrant les observations de validation	1	07 aout

4. Profil du consultant ou de l'agence

Le consultant ou l'agence devra justifier des qualifications et expériences suivantes :

- Diplôme universitaire en communication, marketing, journalisme, sciences sociales ou domaine équivalent ;
- Expérience confirmée dans l'élaboration de stratégies de communication institutionnelle ;
- Expérience dans les secteurs du développement, de l'environnement, de l'eau ou de l'assainissement ;
- Excellente capacité rédactionnelle et analytique ;
- Bonne connaissance des enjeux de communication digitale et institutionnelle ;
- Expérience de travail avec les institutions publiques, organisations internationales ou projets de développement ;
- Capacité à conduire des processus participatifs et des ateliers de validation.

L'expérience dans le contexte malien, sahélien ou ouest-africain constitue un atout majeur.

5. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Tous les produits, livrables, documents, matériels, contenus audiovisuels, supports numériques, bases de données, outils ou tout autre résultat issus de la mission, produits dans le cadre de ce contrat, seront la propriété exclusive de SNV, sauf disposition contraire explicitement convenue par écrit.

Le consultant ou prestataire s'engage à respecter les principes suivants :

- **Transfert des droits**

Les droits patrimoniaux d'auteur afférents aux livrables sont intégralement cédés à SNV dès leur production et leur paiement effectif. Cela inclut, sans limitation :

- **Le droit de reproduction, diffusion, traduction, adaptation, transformation, en tout ou partie**

Le droit d'usage pour des besoins internes, de plaidoyer, de communication publique, ou à des fins de reporting aux partenaires techniques et financiers.



- **Mention des auteurs**

SNV se réserve le droit de mentionner ou non le nom du consultant ou de l'organisation prestataire dans la diffusion des produits réalisés, selon le contexte, les supports, ou les politiques de communication en vigueur.

- **Interdiction de réutilisation sans autorisation**

Le consultant ne pourra en aucun cas revendre, réutiliser ou redistribuer à des tiers les produits ou résultats du travail réalisé sans l'accord écrit préalable de SNV.

- **Protection des contenus sensibles**

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer, publier ou utiliser à des fins personnelles ou commerciales toute information confidentielle, stratégique ou sensible obtenue dans le cadre de la mission.

- **Respect des droits de tiers**

Il appartient au consultant de s'assurer que les éléments fournis à SNV (images, sons, logiciels, polices, etc.) sont libres de droits ou utilisés dans le respect des licences applicables. Toute violation de droits de propriété intellectuelle de tiers relèvera de sa responsabilité exclusive.

6. Dossier de l'offre

Le dossier de l'offre doit contenir une lettre de soumission, une offre technique indiquant la compréhension de l'appel à candidature, la plaquette de présentation de la structure avec références similaires réalisées, la méthodologie proposée, un calendrier indicatif de mise en œuvre, les CV des consultants mobilisés et, une offre financière.

L'offre financière devra être exprimée en FCFA HT, détailler les coûts unitaires et globaux et inclure les honoraires, déplacements, ateliers et autres frais liés à la mission.

Les offres doivent aussi contenir les éléments administratifs suivants :

- Numéro d'Identification Fiscal,
- Relevé d'identité bancaire (RIB),
- Copie du Registre de Commerce.
- Copie de la carte d'identité du 1^{er} responsable

Critères d'évaluation : le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre respecte les instructions du présent Appel à candidature, remplissant les conditions d'éligibilité et qui est jugée être la meilleure offre sur une base techniquement et financièrement acceptable.

Critères	Points
1. Compréhension de la mission et des Tdr (20 points)	
Compréhension des enjeux institutionnels de l'ANGESEM, des objectifs de la mission et des résultats attendus	10
Pertinence de l'analyse du contexte et des problématiques de communication identifiées	05
Qualité de l'approche proposée pour répondre aux besoins exprimés dans les TdR	05
2. Approche méthodologique et plan de travail (25 points)	

Pertinence et cohérence de la méthodologie proposée	15
Pertinence du calendrier et faisabilité du chronogramme propose	10
3. Expériences similaires (30 points)	
Cinq (05) stratégies de communication institutionnelle similaires : 5 points chacune	20
Expérience dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement ou du développement	10
4. Qualification de l'équipe proposée (15 points)	
Qualification académique du consultant principal / chef de mission	5
Expérience professionnelle du consultant principal dans l'élaboration de stratégies de communication	5
Qualité et complémentarité de l'équipe proposée (si agence ou cabinet)	5
5. Valeur ajoutée de l'offre (10 points)	
Innovation, outils proposés, maîtrise des enjeux digitaux et institutionnels	10
Total	100

NB : Toute offre dont le score technique est inférieur à 70 points sera éliminée.

Les notes techniques sont pondérées à 70%.

L'évaluation financière sera effectuée pour les propositions qui passent l'évaluation technique. Le prix le plus bas se voit attribuer le maximum de points et tous les autres soumissionnaires sont classés au prorata de l'offre la plus basse sur la base suivante :

Coût du soumissionnaire ayant proposé le coût le plus bas*30

Coût du soumissionnaire de l'offre considérée

$100 = \text{score du soumissionnaire (coût le plus bas)}$

Les offres technique et financière doivent être transmises exclusivement (en fichier séparé) par voie électronique à maliprocurement@snv.org en mettant en copie tkeita@snv.org & akeita@snv.org au plus tard **le vendredi 10 juillet 2026 à 12 heures.**

Objet du mail : « ELABORATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ANGESEM ».

Note : Seules les candidatures présélectionnées, seront contactées.

La SNV se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou une partie du présent appel à candidature.

7. Modalités de paiement

Les paiements seront effectués sur la base des livrables validés par SNV et l'ANGESEM, conformément au calendrier de mise en œuvre convenu au démarrage de la mission.



Le consultant ou l'agence retenu(e) percevra les paiements par tranches successives liées à l'atteinte des principales étapes de la mission. Une première tranche pourra être versée après validation de la note méthodologique et du rapport de diagnostic. Une deuxième tranche interviendra après validation du projet de stratégie de communication ainsi que du plan d'actions opérationnel. Le solde sera versé après remise et validation de l'ensemble des livrables finaux intégrant les observations issues de l'atelier de validation.

Les paiements seront effectués uniquement après approbation formelle des livrables concernés par SNV.

Toute demande d'avance éventuelle devra être dûment justifiée et ne pourra excéder 30% du montant total du contrat, conformément aux procédures internes de SNV.

Le consultant ou l'agence devra également fournir l'ensemble des pièces administratives et fiscales requises pour le traitement des paiements.

8. Conformité aux exigences clés

Le consultant ou partenaire retenu devra se conformer aux exigences suivantes tout au long de la mise en œuvre de la mission :

1. Sauvegardes environnementales et sociales

Le prestataire est tenu de respecter les normes environnementales et sociales de la SNV. Cela inclut la prévention des impacts négatifs sur l'environnement, la promotion de la durabilité, la sécurité des personnes impliquées dans les activités, ainsi que la non-discrimination, l'équité de genre et la protection des groupes vulnérables.

2. Lutte contre l'exploitation et les abus sexuels

SNV applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel. Le prestataire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de tels comportements et à signaler tout incident conformément aux mécanismes de signalement mis en place.

3. Protection des données et confidentialité

Le prestataire devra garantir la confidentialité des données collectées ou partagées dans le cadre de la mission, et s'assurer que leur traitement est conforme aux législations nationales et aux standards éthiques de SNV.

4. Code de conduite et éthique professionnelle

Le consultant devra agir avec intégrité, impartialité et transparence. Toute forme de corruption, de favoritisme ou de conflit d'intérêt est strictement proscrite. Il est également attendu du prestataire qu'il traite toutes les parties prenantes avec respect et dignité.

5. Normes de sécurité

Le prestataire est responsable de la sécurité de ses équipes et devra se conformer aux recommandations sécuritaires de SNV en fonction du contexte local. Toute situation à risque devra être communiquée à l'avance au point focal SNV.



6. Utilisation responsable des ressources du projet

Le prestataire devra veiller à une utilisation efficiente, responsable et traçable des ressources (humaines, financières, matérielles) mises à disposition par le projet.

Le non-respect de ces exigences pourra entraîner la suspension ou la résiliation du contrat, conformément aux dispositions contractuelles prévues.

9. Annexe

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse de l'Autorité contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour [titre de la mission] conformément à votre Demande de propositions en date du [date] et à notre Proposition technique. Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres] FCFA, toutes taxes comprises.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition,

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint, signé par nos soins.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Adresse du signataire : _____

Nom et adresse du Candidat : _____